

Glossaire de l'investissement durable



Les facteurs ESG, de A à Z

Un des problèmes courants liés à l'investissement durable est le manque de clarté de la terminologie utilisée dans ce domaine. Le présent glossaire vise à favoriser une compréhension commune de certains des termes les plus fréquemment utilisés.

1

1,5 degré – désigne l'augmentation de la température mondiale en degrés Celsius par rapport aux niveaux préindustriels moyens.

A

Accord de Paris – traité international entré en vigueur en novembre 2016 qui a pour objectif de limiter l'augmentation de la température mondiale à moins de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels au cours du siècle et même, idéalement, à moins de 1,5 °C.

Actionariat actif – forme de gérance en vertu de laquelle le pouvoir des actionnaires est utilisé pour influencer le comportement des sociétés, notamment au moyen d'interventions directes auprès de la direction, du dépôt conjoint ou non de propositions d'actionnaires et de votes par procuration guidés par des lignes directrices exhaustives en matière de facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).

Actionariat militant – forme de gérance en vertu de laquelle le pouvoir des actionnaires est utilisé afin d'influencer le comportement des entreprises au moyen d'un engagement direct auprès de la direction, du dépôt conjoint ou non de propositions d'actionnaires et du vote par procuration.

Actions ou secteurs controversés – entreprises ou secteurs entiers considérés comme prenant part à des activités immorales ou contraires à l'éthique. Il peut s'agir, par exemple, d'entreprises exerçant leurs activités dans les secteurs de l'armement, du tabac, de l'alcool, du jeu et du divertissement pour adultes.

Alignement de Paris – harmonisation des flux financiers avec les objectifs de l'Accord de Paris sur les changements climatiques. L'article 2.1c de l'Accord de Paris définit cet alignement comme le fait de rendre les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faibles émissions de gaz à effet de serre et résilient aux changements climatiques.

Cela contribuera à adapter les flux financiers requis pour renforcer la réponse globale à la menace liée aux changements climatiques.

Alliance Net-Zero Asset Managers – groupe international de gestionnaires d'actifs engagés à soutenir l'objectif visant à atteindre des émissions de gaz à effet de serre nulles d'ici 2050 dans le cadre des efforts mondiaux pour limiter le réchauffement à 1,5 °C, et à favoriser un investissement conforme à la neutralité carbone d'ici 2050 au plus tard.



A (suite)

Analyse des scénarios – évaluation de l'harmonisation d'un portefeuille de placements avec un scénario futur choisi. L'harmonisation avec un scénario climatique compare les émissions de GES actuelles (mesurées) et futures (approximatives) d'un portefeuille avec les bilans carbone selon différents scénarios, prenant souvent en compte un réchauffement de 1,5 °C, 2 °C et 4 °C d'ici 2050.

Application de filtres – démarche qui consiste à cibler spécifiquement les sociétés en fonction de leur participation à des activités qui ont une incidence bénéfique (positive) ou indésirable (négative).

Asset Owners Disclosure Project (AODP) – classement de l'information financière relative aux changements climatiques des principaux assureurs, caisses de retraite, fonds souverains et fonds de dotation au monde.

Atténuation (climat) – efforts visant à réduire ou prévenir les émissions de gaz à effet de serre.

B

Biodiversité – tous les différents types d'organismes vivants dans une région donnée¹.

Bilan carbone négatif – pour atteindre un bilan carbone négatif, une entreprise, un secteur ou un pays doivent éliminer plus de CO₂ de l'atmosphère qu'ils n'en émettent².

C

Captage, utilisation et stockage de carbone (CUSC) – les technologies de CUSC visent la capture du dioxyde de carbone (CO₂) résultant de la combustion de combustibles ou de processus industriels, le transport de ce CO₂ par bateau ou pipeline, et son utilisation comme ressource pour créer des produits ou des services pratiques ou son stockage permanent dans des formations géologiques en profondeur. Les technologies CUSC forment également la base de la séquestration du carbone ou des « émissions négatives » lorsque le CO₂ provient de processus axés sur la biologie ou directement de l'atmosphère³.

Carboneutralité – fait d'avoir une empreinte carbone nette nulle (aucune émission nette de dioxyde de carbone ou d'un autre gaz à effet de serre dans l'atmosphère) au moyen de la compensation des émissions de carbone ou de leur élimination pure et simple.

CDP (anciennement, le « Carbon Disclosure Project ») – organisme sans but lucratif international qui aide les entreprises et les villes à divulguer leur impact environnemental. Il a pour mandat de faire de la production de rapports sur l'environnement et de la gestion du risque environnemental une norme commerciale, et de favoriser ainsi la divulgation, les analyses et les actions en vue d'une économie durable.

Conseil canadien des normes d'information sur la durabilité (CCNID) – émetteur de normes canadiennes qui travaille avec le Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité (International Sustainability Standards Board [ISSB]) pour appuyer l'adoption des normes de l'ISSB au Canada, mettre en évidence les principaux enjeux du contexte canadien, et faciliter l'interopérabilité entre les normes de l'ISSB et les normes du CCNID à venir⁴.

1 <https://education.nationalgeographic.org/resource/biodiversity/>

2 <https://www.iea.org/commentaries/going-carbon-negative-what-are-the-technology-options>

3 <https://www.iea.org/fuels-and-technologies/carbon-capture-utilisation-and-storage>

4 <https://www.cpaontario.ca/sustainability/sustainability-simplified/sustainability-acronym-key>

C (suite)

Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité (International Sustainability Standards Board [ISSB])

– conseil d'administration international chargé de l'établissement des normes qui a été créé en novembre 2021 sous le IFRS Foundation et chargé de créer une référence mondiale pour les normes d'information sur le développement durable⁵.

Changements climatiques – expression couramment utilisée pour décrire les changements importants dans les mesures du climat, comme la température, la pluie ou le vent, qui durent pendant une période prolongée.

Chef de file – objet d'une démarche de placement en vertu de laquelle les placements sont inclus en fonction de certains critères de développement durable, de façon à privilégier les sociétés prédominantes dans leur secteur. Cela peut aller de la sélection parmi les sociétés les plus performantes (p. ex., les producteurs d'énergie qui ont les plus faibles émissions de carbone ou qui sont les plus écoénergétiques) à l'exclusion des sociétés les moins performantes par rapport aux autres entreprises de même catégorie.

Climate Action 100+ – initiative mise en œuvre par le secteur des placements pour veiller à ce que les sociétés dont les émissions de gaz à effet de serre sont les plus importantes dans le monde prennent les mesures nécessaires à l'égard des changements climatiques. Les signataires communiquent avec les sociétés pour les inciter à réduire leurs émissions, à améliorer leur gouvernance et à renforcer la communication d'informations financières liées au climat.

Climate Risk Carbon Initiative – organisme qui évalue dans quelle mesure les investisseurs californiens sont touchés par les effets des changements climatiques sur l'économie.

Coalition pour la décarbonisation des portefeuilles (« Portfolio Decarbonization Coalition » ou PDC)

– initiative multi-parties qui entraînera des réductions d'émissions de GES sur le terrain en mobilisant une masse critique d'investisseurs institutionnels qui s'emploient à décarboner progressivement leurs portefeuilles.

Combustibles fossiles – Les combustibles fossiles sont composés de plantes et d'animaux en décomposition. Ces combustibles, qu'on retrouve dans la croûte terrestre, contiennent du carbone et de l'hydrogène, qui peuvent être brûlés pour produire de l'énergie. Le charbon, le pétrole et le gaz naturel sont des exemples de combustibles fossiles⁶.

Compensation des émissions de carbone – élimination ou compensation d'une quantité de carbone émise par une activité donnée au moyen de l'achat de crédits de carbone ou d'autres mesures, comme la plantation d'arbres.

Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) – La Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques a une adhésion quasi universelle (197 parties) et constitue le traité parent de l'Accord de Paris de 2015. Le principal objectif de l'Accord de Paris est de maintenir l'augmentation moyenne globale de la température au cours du siècle aussi près que possible de 1,5 °C au-dessus des niveaux préindustriels. La CCNUCC est également le traité parent du Protocole de Kyoto de 1997. L'objectif ultime des accords conclus dans le cadre de la CCNUCC est de stabiliser les concentrations de gaz à effet de serre dans l'atmosphère à un niveau qui empêche toute perturbation humaine dangereuse du système climatique, dans un délai qui permette aux écosystèmes de s'adapter naturellement et qui permette un développement durable⁷.

5 <https://www.cpaontario.ca/sustainability/sustainability-simplified/sustainability-acronym-key>

6 <https://www.nationalgeographic.org/encyclopedia/fossil-fuels/>

7 <https://unfccc.int/fr/about-us/about-the-secretariat>

C (suite)

COP – Conférence des Parties ou « Conférence of the parties », organe directeur de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques⁸.

Crédit carbone – permet à son détenteur d'émettre une tonne de dioxyde de carbone ou la quantité équivalente d'un autre gaz à effet de serre. Si le détenteur dépasse le plafond convenu, il doit acheter des crédits supplémentaires ou payer une amende. S'il n'utilise pas la totalité de ses quotas, il peut en négocier le solde en vue de réaliser un bénéfice; il a donc tout intérêt à réduire ses émissions de carbone. L'objectif est de réduire le nombre de crédits carbone au fil du temps.

Cycle de carbone – transfert de carbone entre différents réservoirs répartis à l'échelle mondiale. Ce cycle est important pour maintenir la stabilité du climat et l'équilibre des émissions de carbone sur la planète⁹.

D

Déforestation – perte d'arbres attribuable à l'activité humaine et aux événements naturels qui se répercute sur la faune, les écosystèmes, le régime climatique et même le climat¹⁰.

Désinvestissement – vente d'actions de sociétés en raison d'enjeux liés aux facteurs ESG. Ce type d'opération est souvent considéré comme la sanction la plus sévère pouvant être infligée par les actionnaires à la direction d'une société si celle-ci ne donne pas suite à d'autres pressions pour qu'elle augmente ses efforts à l'égard des enjeux ESG (comme la mobilisation).

Double importance relative – importance relative fondée sur les facteurs d'impact et d'importance financière¹¹.

E

Engagement des entreprises – utilisation de l'influence des actionnaires pour modifier le comportement d'une entreprise au moyen d'un engagement direct auprès de la direction.

Écoblanchiment – fait pour une entreprise de donner l'impression trompeuse que ses produits et services comportent plus d'avantages environnementaux ou « verts » que ce n'est réellement le cas.

Élévation du niveau de la mer – montée du niveau de l'eau des océans attribuable aux changements climatiques et susceptible d'entraîner de graves inondations. Les trois principales raisons de l'élévation du niveau de la mer sont l'expansion thermique des océans, la fonte des glaciers et la perte de l'inlandsis du Groenland et de l'Antarctique¹².

8 <https://ukcop26.org/uk-presidency/what-is-a-cop/>

9 <https://www.nationalgeographic.org/encyclopedia/carbon-cycle/>

10 <https://www.nationalgeographic.com/environment/global-warming/deforestation/>

11 <https://www.cpaontario.ca/sustainability/sustainability-simplified/performing-a-materiality-assessment>

12 <https://www.nationalgeographic.com/environment/global-warming/sea-level-rise/>



E (suite)

Émissions de niveau 1 – émissions directes de gaz à effet de serre qui proviennent de sources détenues ou contrôlées (par exemple, combustion de carburant, véhicules d'entreprise, émissions fugitives).

Émissions de niveau 2 – émissions indirectes de gaz à effet de serre résultant de la production d'énergie achetée (par exemple, électricité, chaleur et vapeur achetées).

Émissions de niveau 3 – ensemble des émissions indirectes qui ne sont pas comprises dans le niveau 2 et qui proviennent de la chaîne d'approvisionnement de l'entreprise déclarante, y compris les émissions en amont et en aval (par exemple, les achats de biens et de services, les voyages d'affaires, les déplacements des employés, la gestion des déchets, etc.).

Empreinte carbone (générale) – mesure de la quantité totale de gaz à effet de serre – principalement le dioxyde de carbone – libérée dans l'atmosphère à la suite des activités d'un individu, d'une entreprise ou de toute autre entité.

Empreinte carbone (portefeuille) – total des émissions de carbone associées à un portefeuille, normalisées par la valeur marchande du portefeuille et exprimées en tonnes d'équivalent CO₂ (t éq. CO₂) par million de dollars investi¹³.

Énergie propre – énergie qui provient d'une source non polluante, comme l'énergie solaire, éolienne et marémotrice.

Énergie renouvelable – énergie provenant d'une source non épuisable, comme l'énergie solaire, éolienne ou marémotrice.

Engagement carbone de Montréal – permet aux investisseurs (propriétaires d'actifs et gestionnaires de placements) d'officialiser leur engagement à l'égard des objectifs de la coalition de décarbonisation des portefeuilles, qui incite les investisseurs à mesurer, divulguer et réduire l'empreinte carbone de leur portefeuille.

Esclavage moderne – recrutement, transport, hébergement ou accueil d'une personne par la force, la contrainte, l'abus de vulnérabilité, la tromperie ou de toute autre façon en vue de l'exploiter.

Exclusion – fait d'interdire certains placements dans une entreprise, un fonds ou un portefeuille. Les exclusions peuvent s'appliquer à une variété d'enjeux, y compris la conformité aux attentes du client, ainsi qu'à différents niveaux (secteur, activité commerciale, produits ou source de revenus, entreprise, territoire et pays).

Exclusions fondées sur les normes – démarche excluant les placements qui ne sont pas conformes aux normes de conduite internationales, comme la Déclaration des droits de l'homme des Nations Unies.



13 <https://www.tcfhub.org/Downloads/pdfs/E09%20-%20Carbon%20footprinting%20-%20metrics.pdf>



F

Facteurs environnementaux – enjeux environnementaux pris en compte par les investisseurs qui appliquent une démarche d'investissement durable pour l'analyse des placements (par exemple, changements climatiques, épuisement des ressources, déchets, pollution, déforestation).

Facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) – les trois facteurs ou critères centraux utilisés par les investisseurs qui adoptent une démarche d'investissement durable pour évaluer et sélectionner les sociétés et les autres placements de leur portefeuille.

Facteurs de gouvernance – enjeux de gouvernance d'entreprise pris en compte par les investisseurs qui adoptent une démarche d'investissement durable pour l'analyse des placements; ainsi, une entreprise peut être évaluée en fonction de ses politiques ou de son approche en matière de trafic d'influence ou de corruption, de la rémunération de ses cadres dirigeants, de la diversité et de la structure de son conseil d'administration, du lobbying et des dons politiques, et de sa stratégie fiscale.

Facteurs sociaux – enjeux sociaux pris en compte par les investisseurs qui appliquent une démarche d'investissement durable pour l'analyse des placements. Par exemple, une entreprise peut être évaluée en fonction de ses politiques ou de son approche à l'égard des droits de l'homme, de l'esclavage moderne, de la main-d'œuvre enfantine, des conditions de travail et des relations avec les employés.

Filtrage négatif – démarche qui exclut des entreprises, des industries ou des secteurs en fonction de leur participation à des activités indésirables.

Filtrage positif – démarche qui consiste à cibler spécifiquement les sociétés en fonction de leur participation à des activités qui ont une incidence positive.

Fonds d'impact ODD – fonds qui mesurent l'impact en fonction des objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies. Ces fonds peuvent être constitués, par exemple, d'actions cotées en bourse, de fonds d'obligations sociales ou d'un investissement d'impact privé.

G

Gaz à effet de serre (GES) – gaz qui emprisonnent la chaleur dans l'atmosphère, par exemple, le dioxyde de carbone et le méthane.

Gouvernance d'entreprise – règles, pratiques et processus utilisés pour diriger et gérer une entreprise. Le conseil d'administration est la principale force qui influence la gouvernance d'entreprise, quoiqu'il puisse lui-même subir une influence, notamment celle des actionnaires, des créanciers, des clients et des fournisseurs.

Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) – organisme de l'Organisation des Nations Unies qui évalue les études scientifiques liées aux changements climatiques.

Groupe de travail sur les informations financières liées à la nature – ensemble de recommandations et de lignes directrices en matière de divulgation permettant aux organisations de signaler l'évolution des dépendances, des impacts, des risques et des occasions liés à la nature, et d'agir¹⁴.

14 <https://www.cpaontario.ca/sustainability/sustainability-simplified/sustainability-acronym-key>



G (suite)

Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (GIFCC) – groupe de travail mis en œuvre par le Conseil de stabilité financière (CSF) visant à élaborer des recommandations sur les types d'informations que devraient divulguer les sociétés pour aider les investisseurs, les prêteurs et les assureurs à évaluer les risques, les occasions et les impacts financiers liés au climat. En 2017, le GIFCC a publié des recommandations en matière de divulgation financière liée au climat, également connues sous le nom de cadre de GIFCC. Suite à la publication du IFRS S1 et du IFRS S2 de l'ISSB, le CSF a fait appel à l'IFRS Foundation pour reprendre le travail du GIFCC en 2024.

Groupe d'investisseurs institutionnels sur les changements climatiques (« Institutional Investors Group on Climate Change » ou IIGCC) – organe mondial constitué d'investisseurs qui se préoccupent tout particulièrement des changements climatiques.

I

Importance de l'impact – importance relative fondée sur l'incidence des activités et des opérations d'une organisation sur la société et l'environnement¹⁵.

Importance relative financière – importance relative fondée sur la façon dont les risques et les occasions liés au développement durable influent sur la situation financière, le rendement financier et les flux de trésorerie de l'organisation¹⁶.

Initiative Science Based Targets (SBT) – partenariat entre l'initiative CDP, le Pacte mondial des Nations Unies, le World Resources Institute (WRI) et le Fonds mondial pour la nature (WWF). L'appel à l'action de l'initiative SBT est l'un des engagements de la coalition We Mean Business.

Les cibles fondées sur la science montrent aux entreprises l'ampleur et la rapidité requises des réductions de leurs émissions de gaz à effet de serre pour empêcher les pires effets des changements climatiques. L'initiative Science Based Targets a pour but de :

- définir et promouvoir les meilleures pratiques en matière de réduction des émissions et des objectifs de carboneutralité conformes à la science climatique;
- fournir une aide technique et des ressources spécialisées aux entreprises qui établissent des cibles fondées sur la science conformes aux avancées les plus récentes en matière de science climatique;
- réunir une équipe d'experts pour offrir aux entreprises une évaluation et une validation indépendantes de leurs cibles.

L'initiative SBT est le partenaire principal de la campagne Ambition d'affaires pour 1,5 °C, un appel à l'action urgent d'une coalition mondiale constituée d'agences de l'ONU, d'entreprises et de chefs de file de l'industrie qui incitent les entreprises à établir des cibles de carboneutralité fondées sur la science de façon à limiter le réchauffement climatique à 1,5 °C¹⁷.

Intégration des facteurs ESG – inclusion systématique et explicite des facteurs ESG importants dans l'analyse des investissements et les décisions en matière de placement. L'intégration des facteurs ESG à elle seule n'interdit aucun placement. De telles stratégies permettent d'investir dans n'importe quelle entreprise, n'importe quel secteur ou n'importe quelle région, dans la mesure où les risques liés aux facteurs ESG de ces placements sont déterminés et pris en compte.

¹⁵ <https://www.cpaontario.ca/sustainability/sustainability-simplified/performing-a-materiality-assessment>

¹⁶ <https://www.cpaontario.ca/sustainability/sustainability-simplified/performing-a-materiality-assessment>

¹⁷ <https://sciencebasedtargets.org/about-us#what-we-do>





I (suite)

Intensité carbone – volume d'émissions de carbone par million de dollars du chiffre d'affaires (l'efficacité carbone d'un portefeuille), exprimé en tonnes d'équivalent CO₂ (t éq. CO₂) par million de dollars du chiffre d'affaires.

Intensité carbone moyenne pondérée – exposition d'un portefeuille aux sociétés à fortes émissions de carbone, exprimées en tonnes d'équivalent CO₂ (t éq. CO₂) par million de dollars du chiffre d'affaires¹⁸.

International Panel for Climate Finance (IPCF) – cadre collaboratif indépendant qui agit à titre de relais pour le financement climatique, associant la demande de financement avec l'offre des secteurs privé et public.

Investissement axé sur le développement durable – démarche en vertu de laquelle les placements sont choisis en fonction de thèmes liés au développement durable, comme l'atténuation des changements climatiques, la diversité de genre et les solutions de développement durable, et sont associés à un ou plusieurs objectifs de développement durable (ODD) de l'ONU.



Investissement éthique – démarche d'investissement qui exclut les placements sur la base de critères éthiques, religieux ou fondés sur les valeurs, comme le jeu, l'alcool ou le porc.

Investissement fondé sur les valeurs – démarche d'investissement qui exclut les placements sur la base de critères éthiques, religieux ou axés sur les valeurs, par exemple, le jeu, l'alcool ou le porc.



Investissement d'impact – placements effectués dans le but de générer un impact social et environnemental mesurable et positif ainsi qu'un rendement financier. Il peut s'agir notamment de fonds d'obligations sociales, de fonds d'investissement d'impact privé et de fonds d'impact ODD.

Investissement d'impact privé – fait d'investir directement dans des projets, des sociétés ou des initiatives non cotés dans le but d'avoir des retombées positives et mesurables sur les plans social et environnemental, en plus d'un rendement financier; par exemple, un ou plusieurs des objectifs de développement durable des Nations Unies (un « fonds ODD »).

Investissement responsable – terme couramment utilisé pour décrire un éventail de stratégies d'investissement ESG, comme les placements éthiques, d'exclusion, d'impact et socialement responsables et l'intégration des facteurs ESG.

Investissement socialement responsable (ISR) – une des plus anciennes expressions associées à l'investissement durable, et souvent interprétée comme mettant principalement l'accent sur l'exclusion des entreprises d'un portefeuille pour des motifs d'éthique ou de valeurs.

Investissement vert – approche qui évalue les placements en fonction de leurs antécédents à l'égard de l'environnement.

18 <https://www.tcfhub.org/Downloads/pdfs/E09%20-%20Carbon%20footprinting%20-%20metrics.pdf>

N

Nature Action 100 – initiative mondiale d'engagement des investisseurs visant à stimuler l'ambition et les mesures prises par les sociétés pour contrer les pertes liées à la nature et à la biodiversité¹⁹.

Net-Zero Asset Owner Alliance – groupe d'investisseurs institutionnels déterminés à respecter l'engagement ambitieux d'assurer la transition de leurs portefeuilles de placements pour atteindre l'objectif d'émissions nettes nulles de GES d'ici 2050.

O

Objectifs de développement durable de l'ONU – dix-sept objectifs généraux de développement durable conçus pour servir de marche à suivre afin d'assurer un avenir meilleur et plus durable pour tous. Le but est d'atteindre chacun d'entre eux d'ici 2030 :

- 1 Pas de pauvreté** : Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde.
- 2 Faim « zéro »** : Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable.
- 3 Bonne santé et bien-être** : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge.
- 4 Éducation de qualité** : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité et promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie.
- 5 Égalité entre les sexes** : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles.
- 6 Eau propre et assainissement** : Garantir l'accès de tous à l'eau et aux services d'assainissement.
- 7 Énergie propre et d'un coût abordable** : Garantir l'accès à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable.
- 8 Travail décent et croissance économique** : Promouvoir une croissance économique partagée et durable, le plein emploi et un travail décent pour tous.
- 9 Industrie, innovation et infrastructures** : Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable et encourager l'innovation.
- 10 Réduction des inégalités** : Réduire les inégalités dans les pays et entre les pays.
- 11 Villes et communautés durables** : Rendre les villes accessibles à tous, sûres, résilientes et durables.
- 12 Consommation et production durables** : Établir des modes de consommation et de production durables.
- 13 Lutte contre les changements climatiques** : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions.

¹⁹ <https://www.natureaction100.org/>

O Objectifs de développement durable de l'ONU (suite)

- 14 Vie aquatique** : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines.
- 15 Vie terrestre** : Assurer une gestion durable des forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.
- 16 Paix, justice et institutions efficaces** : Promouvoir des sociétés justes, pacifiques et inclusives.
- 17 Partenariats pour la réalisation des objectifs** : Revitaliser le partenariat mondial pour le développement durable.

Objectif de développement social 13 – objectif de développement durable (ODD) de l'ONU qui vise la prise d'urgence de mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions²⁰.

Obligation sociale – instrument à revenu fixe destiné à recueillir des fonds pour des projets qui soutiennent de bonnes causes sociales.

Obligation verte – instrument à revenu fixe qui vise à recueillir des fonds pour des projets climatiques et environnementaux.

Orientation positive – démarche de placement en vertu de laquelle les investisseurs surpondèrent un titre par rapport à un indice de référence donné si la société émettrice répond à certains critères de développement durable ou atteint des résultats précis et mesurables en matière de développement durable (par exemple, la moitié de l'intensité carbone de l'indice).

P

Pacte vert pour l'Europe – plan d'action qui vise à promouvoir l'utilisation efficace des ressources en passant à une économie propre et circulaire, ainsi qu'à restaurer la biodiversité et réduire la pollution. Le plan présente les investissements nécessaires et les instruments de financement disponibles. Il explique comment garantir une transition juste et inclusive. L'UE vise à être climatiquement neutre en 2050²¹.

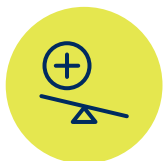
Partnership for Carbon Accounting Financials (PCAF) – partenariat mondial d'institutions financières qui travaillent ensemble pour élaborer et mettre en œuvre une approche harmonisée d'évaluation et de divulgation des émissions de gaz à effet de serre associées à leurs prêts et investissements²².

Principes pour l'investissement responsable (« Principles for Responsible Investing » ou PRI) – organisation soutenue par l'ONU et considérée comme le principal promoteur de l'investissement durable dans le monde. Elle encourage les investisseurs à utiliser l'investissement responsable pour améliorer les rendements et mieux gérer les risques. Elle a émis un ensemble de principes d'investissement volontaires et souhaitables auxquels doivent s'engager tous les signataires.

²⁰ <https://sdgs.un.org/fr/goals/goal13>

²¹ https://ec.europa.eu/info/strategy/priorities-2019-2024/european-green-deal_fr

²² <https://carbonaccountingfinancials.com/about>





P (suite)

Protocole de Kyoto – protocole qui assure la mise en œuvre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques en incitant les pays et les économies industrialisés à effectuer une transition pour limiter et réduire les émissions de gaz à effet de serre conformément aux cibles individuelles convenues. La Convention demande uniquement à ces pays d'adopter des politiques et des mesures d'atténuation et d'en rendre compte périodiquement. Le Protocole de Kyoto repose sur les principes et les dispositions de la Convention et en suit la structure fondée sur les annexes. Il lie uniquement les pays développés, et leur impose un fardeau accru en vertu du principe des « responsabilités communes mais différenciées et des capacités respectives » parce qu'il reconnaît qu'ils sont en grande partie responsables des niveaux élevés actuels d'émissions de gaz à effet de serre dans l'atmosphère²³.

Protocole des GES – protocole qui établit des cadres normalisés exhaustifs à l'échelle mondiale pour mesurer et gérer les émissions de gaz à effet de serre découlant des opérations des secteurs public et privé, des chaînes d'approvisionnement et des mesures d'atténuation.

R



Réchauffement climatique – réchauffement à long terme de la température globale de la planète²⁴.

Réfugiés climatiques – personnes qui ont été déplacées de force à la suite de facteurs environnementaux causés par les changements climatiques et les désastres naturels²⁵.

Risques climatiques – risques liés aux changements climatiques qui sont susceptibles d'influencer les entreprises, les secteurs d'activité et l'ensemble des économies. En plus des risques physiques, ils comprennent les risques de mesures réglementaires, de litiges, de concurrence et de réputation pouvant être associés aux changements climatiques.

Règlement sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (Sustainable Finance Disclosure Regulation) [SFDR] – le SFDR a été introduit par la Commission européenne en parallèle à la réglementation de la taxonomie et au Règlement sur les indices de référence correspondant à une faible intensité de carbone. Il vise à offrir aux participants des marchés financiers et aux conseillers financiers des conditions équitables et transparentes quant aux risques liés au développement durable, à la prise en compte des répercussions défavorables sur le développement durable dans leurs processus de placement, et à la déclaration de renseignements relatifs au développement durable en matière de produits financiers²⁶.

Risques de transition – risques qui peuvent survenir en raison de la transition nécessaire vers une économie à plus faibles émissions de carbone. Ils peuvent résulter de mesures réglementaires, de développements technologiques, d'impacts sur la réputation et d'actifs délaissés ou épuisés, et peuvent toucher aussi bien les sociétés individuelles que les portefeuilles de placement.

Risques physiques – risques qui découlent directement de l'évolution des conditions climatiques. Il peut s'agir de risques aigus épisodiques comme les tornades, les typhons et les feux de forêt, ainsi que de risques chroniques permanents comme l'élévation du niveau des océans, la pénurie d'eau douce et la perturbation de la chaîne d'approvisionnement.



²³ https://unfccc.int/kyoto_protocol

²⁴ <https://www.nationalgeographic.org/encyclopedia/global-warming/>

²⁵ <https://helprefugees.org/news/the-plight-and-rise-of-climate-refugees/>

²⁶ <https://kpmg.com/ie/en/home/insights/2021/03/what-is-the-sfdr-sustainable-futures.html>

S

Say on climate – stratégie qui vise à fournir un soutien positif aux investisseurs en vue de l'avancement de la planification de transition des entreprises chefs de file en assurant un vote consultatif courant sur la qualité de la planification de transition des entreprises. Le principal objectif consiste à amener la direction à déposer des résolutions, mais il est attendu que dans certaines circonstances, il peut être plus approprié pour les actionnaires de le faire.

Sustainability Accounting Standards Board (SASB) – organisme sans but lucratif indépendant qui a élaboré des normes de comptabilité sur le développement durable (normes SASB) pour que les sociétés publiques divulguent des renseignements importants et utiles pour la prise de décision des investisseurs. Les normes SASB ont été développées pour 77 secteurs. En août 2022, le Conseil des normes internationales d'information sur la durabilité du IFRS Foundation a assumé la responsabilité des normes SASB.

Système d'échange de quotas d'émission de l'UE (SEQE-UE) – premier et principal marché du carbone au monde. Le SEQE-UE fonctionne sur un principe de plafonnement et d'échange des droits d'émission. Un plafond est fixé pour limiter le niveau total de gaz à effet de serre pouvant être émis par les installations couvertes par le système. Ce plafond diminue progressivement afin de faire baisser le niveau total des émissions. Dans les limites de ce plafond, les installations reçoivent ou achètent des quotas d'émissions qu'elles peuvent échanger avec d'autres installations en fonction de leurs besoins. Elles peuvent aussi acquérir des quantités limitées de crédits internationaux auprès de projets de réduction des émissions de partout dans le monde. C'est le plafonnement du nombre total de quotas disponibles qui en garantit la valeur.

À la fin de l'année, chaque installation doit restituer un nombre suffisant de quotas pour couvrir intégralement ses émissions, sous peine de s'exposer à de lourdes amendes. Une installation ayant réduit ses émissions peut conserver l'excédent de quotas pour couvrir ses besoins futurs, ou bien les vendre à une autre installation qui en a besoin.

Les échanges apportent une souplesse qui permet de réduire les émissions là où les coûts sont moindres. Le coût des émissions de carbone incite également à investir dans des technologies propres et faibles en carbone.



T

Tarification du carbone – coût appliqué à la pollution causée par le carbone afin d'encourager les pollueurs à réduire la quantité de gaz à effet de serre qu'ils libèrent dans l'atmosphère. Ce coût peut s'appliquer sous forme d'une taxe carbone ou donner lieu à l'exigence d'acheter un permis dans le cadre d'un système de plafonnement et d'échange (voir « crédit carbone » ci-dessus).

Taxonomie des activités durables de l'UE (taxonomie) – outil de classification destiné aux investisseurs, aux entreprises et aux institutions financières qui permet de déterminer la performance environnementale des activités économiques dans un vaste éventail de secteurs et fixe les exigences à respecter pour que les activités commerciales puissent être considérées comme durables.

Transition climatique – concept essentiellement fondé sur la crédibilité des engagements et des pratiques d'un émetteur en matière de changements climatiques. Le « financement de la transition climatique », par exemple, correspond à la mesure dans laquelle le programme de financement d'un émetteur soutient la mise en œuvre de sa stratégie relative aux changements climatiques²⁷.



Z

Zéro émissions nettes – équilibre entre les gaz à effet de serre libérés dans l'atmosphère et ceux éliminés sans recours à la compensation des émissions de carbone.

27 <https://www.icmagroup.org/assets/documents/Regulatory/Green-Bonds/Climate-Transition-Finance-Handbook-December-2020-091220.pdf>

Pour plus de renseignements, visitez fidelity.ca/investissementdurable



Tout placement dans un fonds commun de placement ou un FNB peut donner lieu à des commissions, des commissions de suivi, des frais de gestion, des frais de courtage et des charges. Veuillez lire le prospectus du fonds commun de placement ou du FNB avant d'investir, car il contient des renseignements détaillés sur le placement. Les fonds communs de placement et les FNB ne sont pas garantis. Leur valeur est appelée à fluctuer fréquemment, et les investisseurs pourraient réaliser un profit ou subir une perte. Le rendement passé pourrait ou non être reproduit.

Les énoncés aux présentes sont fondés sur des renseignements jugés fiables et sont uniquement fournis à titre informatif. Si ces renseignements reposent sur de l'information provenant, en tout ou en partie, de tiers, il nous est impossible de garantir qu'ils sont en tout temps exacts, complets et à jour. Ils ne peuvent être interprétés comme des conseils en placement ou des conseils d'ordre juridique ou fiscal, et ils ne constituent ni une offre ni une sollicitation d'achat. Les graphiques et les tableaux sont utilisés à des fins d'illustration seulement et ne reflètent pas la valeur future ni le rendement d'un fonds ou d'un portefeuille. Toute stratégie de placement doit être évaluée en fonction des objectifs de placement et de la tolérance au risque de l'investisseur. Fidelity Investments Canada s.r.i., ses sociétés affiliées et les entités qui lui sont apparentées ne peuvent être tenues responsables de quelque erreur ou omission éventuelle ni de quelque perte ou dommage subi.

